YERRES

Services Techniques
N° tél : 01 69.49.77.00
N/Réf. : NDA/PG/ET

ARRETE N° 2000/87
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue Charles de Gaulle entre la rue Marc Sangnier et la rue de l'Eglise.

Le Député-Maire de la ville d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L.2213-6,
VU l'article R. 225 du code de la Route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

CONSIDERANT que les travaux d'éclairage public seront effectués par la société ELALE 21 rue Louis Philippe 92204 NEUILLY SUR SEINE CEDEX, pour le compte de la Ville de Yerres et qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers, et ce, le lundi 22 mai 2000 de 9h à 13h.

ARRETE

Article 1er : Rue Charles de Gaulle, partie comprise entre la rue de l'Eglise et la rue Marc Sangnier, la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés comme suit :
- La circulation sera interdite à tous les véhicules, sauf affectés au chantier,
- Le stationnement sera interdit et sera considéré comme gênant,
- Les véhicules seront déviés place du 11 novembre.

Article 2 : La présignalisation et la signalisation du chantier, conformément à la législation en vigueur, sont fournies, posées et maintenues en état par les soins de l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle des services techniques municipaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Responsable de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne chargé de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

REÇU LE
22 MAI 2000
SOUS-PRÉFET DE L'ARRONDISSEMENT

Fait à Yerres, le 18 mai 2000

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 ESSONNE

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE